



Secrétariat général (SG)

Genève, le 18 décembre 2017

Réf.: **Lettre circulaire N° 17/52**

Contact: Doreen Bogdan

Télécopie: +41 22 730 6675

Courriel: membership@itu.int

Aux Etats Membres de l'UIT

Objet: **Lieu de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19) et de l'Assemblée des radiocommunications (AR-19)**

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la consultation menée aux termes de la Lettre circulaire N° 17/34 du 18 juillet 2017 concernant le lieu précis de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19) et le lieu précis de l'Assemblée des radiocommunications (AR-19), tels qu'ils sont indiqués dans la Résolution 1380 du Conseil, a reçu l'accord de la majorité requise des Etats Membres de l'UIT, conformément au numéro 47 de la Convention de l'UIT.

En conséquence, les lieux suivants sont confirmés:

- La Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19) se tiendra à Charm el-Cheikh (Egypte), sans modification des dates et de l'ordre du jour de la CMR-19 approuvés précédemment par le Conseil et confirmés par voie de consultation des Etats Membres.
- L'Assemblée des radiocommunications (AR-19) se tiendra à Charm el-Cheikh (Egypte), sans modification des dates de l'AR-19 approuvées précédemment par le Conseil et confirmées par voie de consultation des Etats Membres.

Les résultats de cette consultation sont joints en annexe et seront publiés dans la Notification N° 1600.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

Houlin ZHAO
Secrétaire général

Annexe: 1

Annexe 1

Consultation

Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19) Assemblée des radiocommunications (AR-19)

Par la Lettre circulaire N° 17/34 du 18 juillet 2017, le Secrétaire général a invité les Etats Membres de l'UIT à confirmer par écrit leur accord en ce qui concerne le lieu précis de la CMR-19 et de l'AR-19.

Les résultats de la consultation ont été les suivants:

	CMR-19 AR-19
Nombre d'Etats Membres de l'UIT ayant le droit de vote au moment du calcul des résultats de la consultation	179
Majorité requise des Etats Membres de l'UIT (conformément au numéro 42 de la Convention de l'UIT)	89
Nombre d'Etats Membres de l'UIT ayant le droit de vote qui ont donné leur accord en ce qui concerne le lieu précis	97
Nombre d'Etats Membres de l'UIT ayant le droit de vote qui ont exprimé leur désaccord	10

Le lieu suivant est confirmé:

- **La Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19) et l'Assemblée des radiocommunications (AR-19) se tiendront à Charm el-Cheikh (Egypte).**